

Maintenance de l'hygiène et de la sécurité des lieux de pratique aquatique

Infos pratiques

- > Nombre d'heures : 20.0
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- > Code ELP : 4S6LES19

Présentation

L'EC portera sur la gestion de l'hygiène de l'eau et de l'air d'un établissement nautique, le POSS, la gestion de la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques, la gestion des secours en cas d'accident, gestion du poste de secours, l'intégration en milieu professionnel, concevoir la sécurité dans les baignades ouvertes gratuitement au public aménagées et autorisées ainsi que dans les établissements de baignades d'accès payant.

Objectifs

Gérer l'hygiène de l'eau et de l'air. Utilisation du matériel nécessaire pour assurer une bonne qualité de l'hygiène et du traitement de l'air et de l'eau.

Évaluation

L'évaluation se réalise en contrôle final constitué d'un écrit et/ou un oral;

Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire à l'obtention de l'EC 2.

Toute absence à l'examen entraîne la note de zéro sur vingt. Aucune session de rattrapage ne sera organisée.

Cet EC sera complété par un stage de mise en situation professionnelle d'une durée effective de 20h. A l'issue du stage, un dossier sera exigé et noté sur 20, une note supérieure ou égale à 10/20 sera nécessaire pour obtenir l'EC 2.

Un dossier non rendu entraîne la note de zéro sur vingt.

Compétences visées

Gérer l'hygiène de l'eau et de l'air. Utilisation du matériel nécessaire pour assurer une bonne qualité de l'hygiène et du traitement de l'air et de l'eau.

Contact(s)

- > **Stephane Pavard**
Responsable pédagogique
spavard@parisnanterre.fr